

## La course à l'attractivité *Exonérations fiscales et régimes spéciaux à l'intention des plus riches*

### BRIEFING

Auteurs du rapport : Christoph Trautvetter, Eric Winkler

Date de publication : 3 avril 2019

Le nouveau rapport des Verts/ALE au Parlement européen montre que, comme pour l'impôt sur les sociétés, **les pays de l'Union Européenne et les pays tiers utilisent la fiscalité pour attirer les personnes hautement qualifiées, riches et mobiles.**

Certains pays de l'UE le font en créant des régimes spéciaux d'imposition sur le revenu pour ceux qui décident de changer de résidence fiscale. Ce faisant, ils obligent à leur tour d'autres pays à abaisser leurs taux d'imposition, à introduire des exonérations ou des régimes spéciaux encore plus attractifs, entraînant ainsi une **course destructrice vers le moins-disant fiscal.**

L'étude **analyse en détail les régimes spéciaux en vigueur dans dix pays de l'UE**, dont la Belgique, Chypre, l'Irlande, l'Italie, la France, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni.

À titre d'exemple, le **Royaume-Uni, l'Irlande ou Malte** recourent à des **régimes dits non-domiciliés** qui permettent aux bénéficiaires de vivre au Royaume-Uni, en Irlande ou à Malte pendant de longues périodes tout en ne payant des impôts que sur le revenu gagné ou transféré dans ces pays.

De même, les **Pays-Bas, la France** et probablement la **Belgique** offrent la possibilité de demander le **statut de non-résidents fiscaux** pendant qu'ils y vivent et y travaillent. Parmi les avantages accordés aux bénéficiaires de ces régimes : des indemnités non-imposables jusqu'à concurrence d'un tiers des salaires ainsi qu'une exonération fiscale de tout ou partie de leurs revenus provenant de l'épargne et des investissements étrangers.

Plus récemment, **Chypre et l'Italie** ont introduit des **régimes très agressifs** qui combinent les nombreux avantages d'autres pays de l'UE et réduisent les impôts dus au minimum.

Un bon exemple du traitement privilégié des plus riches est **le cas de la superstar du football Cristiano Ronaldo, qui a combiné trois des régimes fiscaux les plus avantageux** pour les étrangers fortunés dans l'UE. En 2003, Ronaldo est arrivé au Royaume-Uni où les résidents étrangers ne paient pas d'impôt sur les revenus d'origine étrangère. En 2009, il s'est installé en Espagne quelques années après qu'une règle similaire y a été introduite. Enfin, son dernier transfert l'a conduit en Italie en 2018, quelques mois seulement après l'introduction d'un "impôt de substitution" forfaitaire de 100.000 € sur les revenus étrangers des nouveaux résidents. Un triplé gagnant de l'évasion fiscale !

Les données disponibles montrent que **plus de 160 000 personnes bénéficient actuellement de régimes spéciaux au sein de l'UE** pour éviter de payer leur juste part d'impôt sur le revenu dans leur pays. Toutefois, il n'est pas possible de dire combien d'entre eux sont des ressortissants de l'UE.

Pays	Bénéficiaires
Pays-Bas	56,431
Royaume-Uni	54,700
Belgique	17,683 <sup>1</sup>
<b>France</b>	<b>11,070</b>
Portugal	10,684
Irlande ('non-domiciliés')	7,262
Espagne	1,960
Italie (nouveau)	160
Malte	No data
Chypre	No data
	<b>&gt;160,000</b>

**Avec environ 50 000 bénéficiaires chacun, le Royaume-Uni et les Pays-Bas offrent les plus importants régimes de ce type.** Ces deux pays ont d'ailleurs une histoire longue et controversée dans le domaine de la fiscalité. Les autres pays de l'UE faisant bénéficier à plus de 10 000 individus de tels régimes spéciaux sont la Belgique (17 683), **la France (11 070)** et le Portugal (10 684), suivis par l'Irlande (7 262), l'Espagne (1 960), l'Italie (160).

Malheureusement, aucune donnée précise n'est disponible pour Malte et Chypre. Interrogé sur le nombre de bénéficiaires, le ministère maltais des Finances a déclaré qu'il "*ne disposait pas d'informations facilement disponibles*" et a souligné que les demandes d'accès à l'information constituent un droit exclusif des résidents maltais.

En utilisant ces stratégies fiscales, les plus riches n'évitent pas complètement l'impôt sur le revenu (bien que la double non-imposition soit possible), mais ils évitent généralement de le payer "chez eux" - c'est-à-dire d'où ils viennent, là où ils gagnent la majeure partie de l'argent et souvent là où ils vivent encore (ou du moins y entretiennent des liens) - et réduisent ainsi significativement le montant de leurs impôts payés.

Même si la Commission européenne a fait remarquer pour la première fois en 2001 que de tels régimes spéciaux étaient potentiellement dommageables, cette étude constitue, à notre connaissance, **la première tentative de fournir des informations et des données complètes** et de rassembler les informations existantes sur ce sujet. Les données relatives à l'impôt sur le revenu dans l'UE montrent l'existence d'une véritable course au moins-disant fiscal dans l'UE (et un potentiel énorme de concurrence fiscale dommageable).

<sup>1</sup> Ce chiffre a été publié par la Cour des comptes belge en 2003. Le gouvernement belge n'a pas répondu à notre sollicitation concernant le statut du régime belge et le nombre actuel de bénéficiaires.

**Malheureusement, il existe très peu de données pour en estimer les effets nocifs.** Selon les estimations officielles, le coût de ces régimes fiscaux s'élèverait à **1 milliard d'euros par an pour la Belgique (en 2016)**, 775 millions d'euros aux Pays-Bas et 433 millions d'euros au Portugal. Mais ces chiffres sous-estiment la réalité car ils n'intègrent pas les recettes auxquelles les pays d'origine ont dû renoncer en raison de l'exemption des revenus d'origine étrangère.

Il convient de noter que **cette concurrence n'est pas seulement le fait des États membres.** L'Union européenne est entourée de plusieurs pays et juridictions ayant des taux d'imposition sur le revenu très bas avec des régimes spéciaux pour les étrangers, notamment **Monaco, la Suisse, Gibraltar, Israël ou d'autres tels que Jersey, l'île de Man, le Liechtenstein, Montserrat ou Andorre.**

Alors que les citoyens européens ayant des obligations familiales et professionnelles transfrontalières sont confrontés à la double imposition, **les plus riches peuvent déplacer volontairement leurs affaires fiscales à travers l'Europe pour bénéficier de la double non-imposition.** Ce phénomène accélère encore la course vers le bas en matière d'impôt sur le revenu pour les plus riches et plus mobiles. Cela accroît le sentiment d'injustice fiscale, d'inégalité et de double-standard en matière de règles fiscales, tout en sapant le contrat social et l'État de droit dans l'UE.

Ces dernières années, l'UE a concentré ses efforts principalement sur la fraude et l'évasion fiscales dans le domaine de l'impôt sur les sociétés. **Le groupe des Verts/ALE estime que l'UE doit maintenant aussi s'attaquer à la course vers le bas en matière d'imposition sur le revenu.** Il est indispensable d'examiner de plus près la nocivité de cette course à l'attractivité fiscale pour les plus riches.

---

**Le groupe des Verts/ALE au Parlement européen demande à la Commission européenne de :**

- 1. préparer un rapport détaillé contenant des données fiables et complètes** sur les bénéficiaires, les coûts totaux et les justifications de ces régimes spéciaux qui constituent une discrimination par rapport aux résidents locaux ;
- 2. élaborer un plan d'action de l'UE contre la double non-imposition et l'évasion fiscale en matière d'imposition sur le revenu**, ainsi que des contre-mesures au niveau international comparables à celles en matière d'imposition sur les sociétés (BEPS - érosion de l'assiette fiscale et transfert des bénéfices) ;
- 3. faciliter et coordonner la mise en place de contre-mesures nationales** pour lutter plus efficacement contre ceux qui fraudent, sans toutefois créer des charges inutiles pour ceux qui dépendent de la mobilité européenne pour leur emploi ou leur famille ;
- 4. intensifier ses efforts pour lutter contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent** afin d'encourager une fiscalité plus équitable et surveiller plus systématiquement l'évolution de la concurrence fiscale au sein de l'UE et au-delà.